

## Un grand succès pour la journée olympique à Masseube



Un grand succès pour la journée olympique à Masseube

Le mardi 16 juin 2026, le Conseil départemental du Gers a coorganisé la nouvelle édition de la Journée olympique à Masseube, en collaboration avec plusieurs acteurs sportifs et institutionnels locaux. L'événement s'inscrit dans la politique départementale « Gers, terre de sport 2030 » afin de faire perdurer l'héritage des Jeux de Paris 2024.

Près de 500 personnes ont répondu présent, incluant environ 450 élèves d'écoles et collèges gersois, ainsi qu'une cinquantaine de personnes issues d'établissements sociaux et médico-sociaux. La cérémonie d'ouverture s'est déroulée sur le site de la future Maison départementale des sports de nature.

Après une marche olympique traditionnelle, les participants, répartis en équipes représentant différents pays, ont rejoint 40 ateliers sportifs et éducatifs. Ces derniers comprenaient des initiations au handisport et des échanges autour de la citoyenneté, du sport-santé ou encore du développement durable.

Cette édition à Masseube succède à celles d'Auch et de Vic-Fezensac en 2025. Le président du Conseil départemental, Philippe Dupouy, a souligné à cette occasion le pouvoir fédérateur du sport et l'engagement du département pour l'accès au sport pour tous.

Le Conseil départemental du Gers propose le Pass'Club 32, une aide financière conçue pour encourager et faciliter la pratique sportive des jeunes. Ce dispositif prend en charge 19 € pour une licence UNSS ou 25 € pour une inscription dans un club sportif. Il s'adresse aux collégiens gersois dont les familles perçoivent l'Allocation de rentrée scolaire. Il est également accessible aux personnes en situation de handicap, sans aucune condition d'âge ou de ressources, et peut s'ajouter au Pass'Sport de l'État.

Lors de la saison 2024-2025, le département a accordé 2 452 aides pour un budget global de 60 652 €. Les démarches de demande s'effectuent directement en ligne sur le site [mesdemarches.gers.fr](https://www.mesdemarches.gers.fr).